CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E60364** **VALABLE JUSQU'AU** **04/06/2027**

ÉDITÉ LE 23/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2004

Raison sociale : A.S.M.

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 22/02/2018

Capital : 7 500

15 RUE NOUVELLE
59520 MARQUETTE-LEZ-LILLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LILLE 451.733.745

Siret : 451 733 745 00025

Code NACE : 4334Z

Numéro caisse de congés payés : 46 341

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 22108198004

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 22108198004

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Téléphone : 03 20 45 99 94 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
CHAUVIER JEAN-MARC GÉRANT

Site Internet :

E-mail : asm.cd@orange.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 482 104 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6111	Peinture et ravalement (Technicité courante)	16	30/04/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

23/04/2026 16:30

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.